Direction de l'Animation de la Recherche,
des Etudes et des Statistiques

DARES

96.01 - N° 503 - 5 janvier 1996

PREMIÈRES INFORMATIONS

LES INTÉRIMAIRES EN 1994 ET AU DÉBUT DE 1995

1994 a été une année faste pour l'intérim, durement éprouvé par la récession précédente. Cette prospérité retrouvée s'est prolongée au début de 1995.
Dès le printemps 1994, les conséquences du redémarrage économique étaient visibles. En un an, le nombre de missions avait augmenté d'un quart ; mais ces missions étaient plus courtes : 2 semaines seulement en moyenne contre 2,2.
L'intérim se concentre toujours sur l'industrie et le bâtiment. L'intérimaire-type est un homme de moins de trente ans ouvrier non qualifié. Mais les ouvriers qualifiés réalisent eux aussi une part importante des missions.

L'intérim a bénéficié de la reprise économique dès la fin de 1993. En 1994, ce secteur a connu une croissance particulièrement vive : les effectifs ont augmenté de 34 % sur l'année. La croissance s'est poursuivie au début de 1995, mais à un rythme moins élevé : + 11% sur le premier semestre. Cet infléchissement semble s'accentuer au troisième trimestre, conformément à l'évolution des principaux indicateurs conjoncturels de l'emploi et du marché du travail. Les données structurelles présentées ici se réfèrent pour l'essentiel à la situation au printemps 1994.

Au deuxième trimestre 1994, les intérimaires ont occupé l'équivalent de 285 000 emplois à temps plein. Entre le printemps 1993 et celui de 1994 *(1)*, le volume du travail intérimaire a donc augmenté de 4 %. Dans le même temps, le nombre de missions a, quant à lui, augmenté de 25 %. En effet, la durée moyenne des missions s'est fortement réduite, passant de 2,2 semaines au printemps 1993 à 2 semaines au printemps 1994. La moitié des missions ne dépassent pas une semaine.

(1) - Évolution calculée sur champ commun entre les deux enquêtes; cf. Première informations n° 414 du 28 juin 1994.

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

Les durées moyennes les plus longues s'observent dans le secteur de l'énergie (plus de 3 semaines), dans l'automobile, le bâtiment et les biens d'équipement (2,8 semaines). Par contre, les missions sont beaucoup plus courtes dans le secteur tertiaire non marchand (moins d'une semaine) ainsi que dans les transports-télécommunications (une semaine et demie) (graphique 1).

Graphique 1
Durée moyenne des missions au printemps 1994

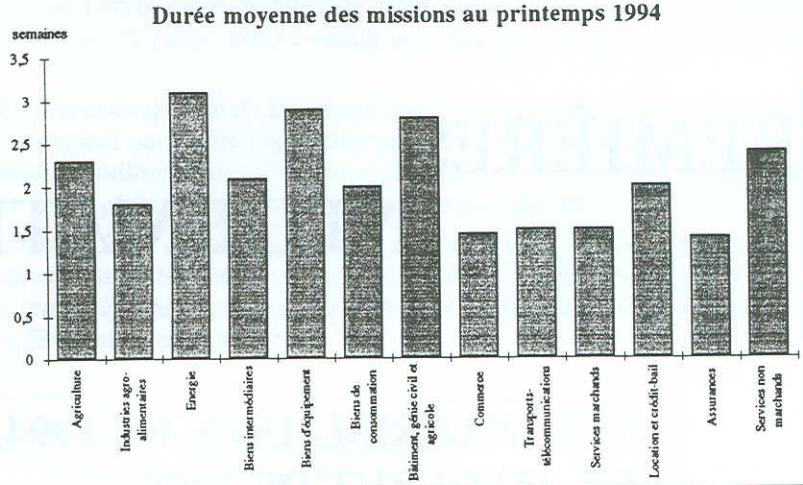

Deux tiers du travail intérimaire dans l'industrie et le bâtiment

Les deux tiers du volume de travail temporaire sont réalisés dans l'industrie et le bâtiment, alors que ces deux secteurs n'occupent qu'un tiers de la population salariée. L'industrie reste le premier utilisateur de travail temporaire, avec 40 % du volume de travail total. Cependant, le bâtiment est désormais le secteur dont le taux de recours *(2)* au travail temporaire est le plus élevé (plus du double de celui de l'industrie). L'effectif des salariés en mission d'intérim représente 8,1 % de l'ensemble des salariés du secteur (tableau 1).

L'automobile se distingue par son recours très fréquent au travail temporaire : son taux de recours est supérieur d'un point à celui des autres secteurs des biens d'équipement. Toutefois, son poids dans l'utilisation totale de l'intérim pour les secteurs de biens d'équipement demeure limité : 22% du volume de travail de l'ensemble de ces secteurs.

Le tertiaire marchand fait quant à lui relativement plus appel aux contrats à durée déterminée (CDD) pour répondre aux fluctuations de son activité. Ces contrats sont généralement plus longs que les missions d'intérim. Ils ne sont pas destinés à couvrir les mêmes besoins.

Des hommes, jeunes et peu qualifiés

Surtout utilisé par l'industrie et le bâtiment, l'intérim occupe principalement des hommes. Ceux-ci réalisent 78 % du volume de travail, ce qui est sans commune mesure avec la part des effectifs masculins dans la population salariée.

Les tâches pour lesquelles sont recrutés les intérimaires nécessitent en général peu de qualification : 45% du volume de travail est effectué par des ouvriers non qualifiés, le plus souvent dans un processus de type industriel. Cependant, pour les ouvriers qualifiés, le partage entre procédés de type industriel et de type artisanal s'équilibre (tableau 2).

Le travail temporaire est relativement rare parmi les professions intellectuelles supérieures ou intermédiaires, qui regroupent moins de 6 % du volume de travail. C'est pourtant pour ces qualifications que les missions sont les plus longues : 4,8 semaines en moyenne. La durée moyenne des missions sur des postes d'ouvriers qualifiés est de 2,8 semaines, un peu plus longue que sur les postes d'ouvriers non qualifiés (2,3 semaines) ou d'employés (2 semaines). Les missions correspondant aux autres types de qualifications sont encore plus courtes.

Les moins de trente ans réalisent la moitié du volume de travail alors qu'ils ne représentent que 25 % de la population active (graphique 2). L'intérim est pour eux, dans leur quête d'un emploi stable, une voie d'accès au marché du travail qui leur permet d'acquérir de l'expérience et de se faire connaître des entreprises. Ils sont principalement utilisés pour des missions de très faible qualification : 58 % des «jeunes» intérimaires effectuent des missions d'ouvriers non qualifiés, 23 % des missions d'ouvriers qualifiés et seulement 14% des missions d'employés. Les mis-

Tableau 1
Des missions concentrées dans l'industrie et le bâtiment

En pourcentage

Secteur utilisateur	Volume de travail	Taux de recours (1) au 30/06/1994
Agriculture	9,7	(-)
Industrie	40,2	3,4
Dont :		
Industries agricoles et alimentaires	*6,7*	*3,8*
Énergie	*1,5*	*1,5*
Biens intermédiaires	*13,2*	*5,1*
Biens d'équipement hors automobile	*9,6*	*3,3*
Automobile	*2,8*	*4,3*
Biens de consommation	*6,4*	*1,8*
Bâtiment, génie civil et agricole	26,4	8,1
Tertiaire marchand	22,9	0,8
Dont :		
Commerce	*6,3*	*0,1*
Transports	*5,8*	*1,2*
Services marchands	*10,0*	*0,5*
Tertiaire non marchand	0,8	(-)

(1) : nombre d'intérimaires en mission au 30 juin 1994 rapporté au nombre de salariés de chaque secteur (hors Etat et collectivités locales).

Source : MTAS-DARES.

(2) - Nombre d'intérimaires en mission au 30 juin 1994 rapporté au nombre de salariés de ce secteur.

Tableau 2
Des missions peu qualifiées

En pourcentage

Qualification de la mission	Part du volume total de travail temporaire
Professions intellectuelles intermédiaires et supérieures	5,3
Employés	14,2
Ouvriers qualifiés	36,4
Dont : ouvriers qualifiés de type industriel	*14,9*
ouvriers qualifiés de type artisanal	*14,7*
chauffeurs	*3,1*
agents qualifiés de la manutention	*3,9*
Ouvriers non qualifiés	44,1
Dont : ouvriers non qualifiés de type industriel	*36,5*
ouvriers non qualifiés de type artisanal	*7,7*
Total	100,0

Source : MTAS-DARES.

Graphique 2
Les jeunes sont majoritaires dans l'intérim (répartition du volume de travail)

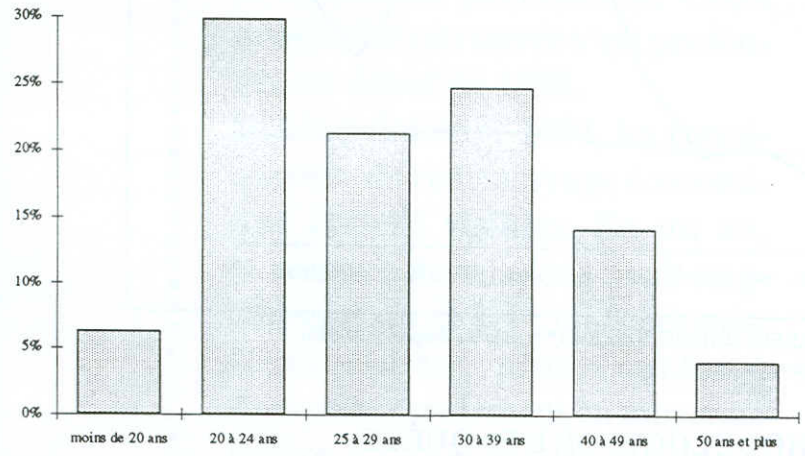

Graphique 3
Evolution du nombre d'entreprises et d'agences d'interim entre fin 1989 et fin 1994

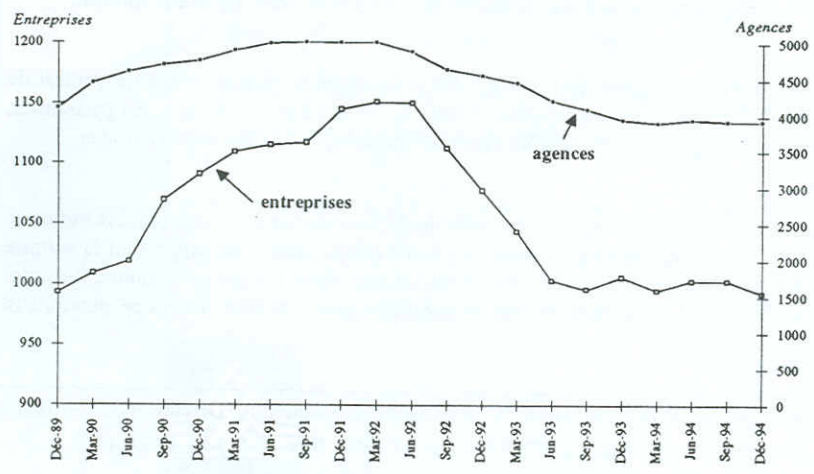

sions réalisées par les plus de trente ans sont au contraire plus qualifiées : 40 % seulement de leurs missions correspondent à des activités d'ouvriers non qualifiés.

Les travailleurs étrangers contribuent pour 16 % au volume de travail temporaire effectué au printemps 1994. Les intérimaires étrangers sont en moyenne plus âgés que leurs homologues français : au printemps 1994, 64 % du volume de travail est réalisé par des plus de 30 ans. Le travail temporaire constitue vraisemblablement pour beaucoup d'étrangers non pas une étape dans un parcours d'insertion mais un mode permanent d'activité et de rémunération.

Une activité très localisée, et des agences moins nombreuses que l'année précédente

L'Ile-de-France, avec 30 % du volume total de travail intérimaire, est la première région utilisatrice de travail temporaire loin devant ses deux suivantes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur (12 %) et Rhône-Alpes (9 %). Cela s'explique par la densité du tissu d'entreprises dans ces trois régions. Pour l'Ile-de-France, cet effet se trouve renforcé par la concentration très forte des salariés : un salarié sur quatre travaille dans la région capitale.

De par sa fonction, l'activité intérimaire est très dépendante du niveau de l'activité économique. Ce lien se traduit dans l'évolution du nombre d'agences et d'entreprises, qui s'adapte ainsi au niveau de l'activité. La récession de janvier 1992 à juin 1993 s'est soldée par la disparition de 1000 agences (soit 20% de l'effectif initial) et de 150 entreprises (13% de l'effectif initial) (graphique 3). La reprise économique, au second semestre 1993, s'est manifestée d'emblée par un recours important au travail temporaire. Cependant, peu d'entreprises nouvelles sont apparues sur le marché et peu d'agences supplémentaires ont été ouvertes. Pour faire face à la reprise de la demande, les entreprises de travail temporaire ont manifestement préféré augmenter l'activité des agences existantes plutôt que d'en créer de nouvelles.

Laurence PRUVOST (DARES).

Le recours au travail intérimaire est régi par l'ordonnance du 5 février 1982, qui a modifié le texte de base du 3 janvier 1972. Afin de limiter les abus, la loi du 12 juillet 1990 a rétabli une liste des cas de recours au travail temporaire.

Le travail intérimaire joue un rôle d'amortisseur conjoncturel : il a connu une forte croissance pendant les années 1987-1988, puis 1993-1994, après avoir enregistré une chute importante en 1991-1992. Le nombre de missions d'intérim sur une année varie entre 5 millions et 7 millions suivant le rythme de croissance de l'activité économique. Mais le nombre moyen mensuel de salariés employés sous un tel statut ne dépasse pas 300 000.

78% des salariés en mission d'intérim en mars 1994 ont un emploi un an plus tard: 38% sont encore en intérim, 27% ont un emploi stable et 9% sont titulaires d'un contrat à durée déterminée. Lors de la précédente reprise, parmi les salariés intérimaires en mars 1988, la proportion de ceux ayant un emploi un an plus tard est la même, mais seulement 30% se retrouvent en intérim et 33% ont un emploi stable.

Emploi salarié (*) SMNA (1) et emploi intérimaire (**) de mars 1982 à mars 1995

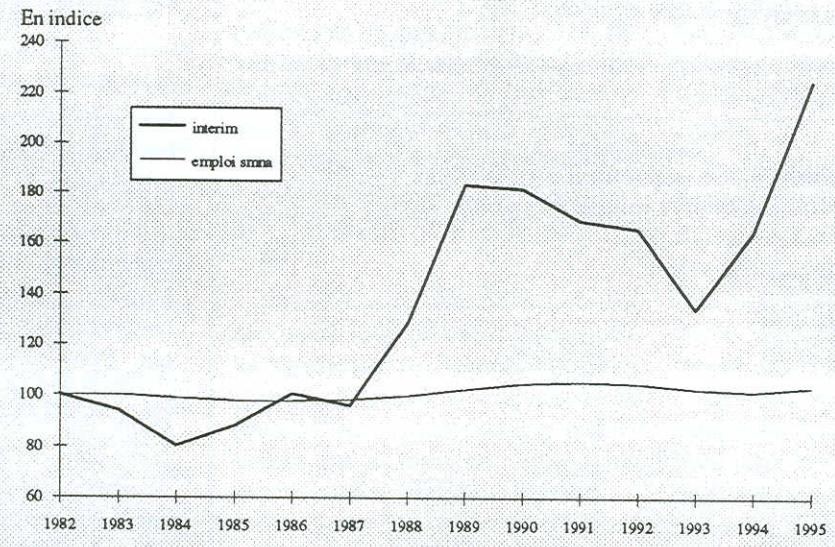

Sources : (*) enquête ACEMO (DARES), UNEDIC, INSEE et (**) enquête Emploi (INSEE).
(1) - SMNA : Secteur marchand non agricole.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

La constitution de l'échantillon

L'échantillon servant de base à cette étude a été constitué par sondage à partir des relevés mensuels de déclaration de missions (ou contrats) d'intérim du deuxième trimestre 1994. Ces déclarations étaient adressées par les entreprises de travail temporaire qui les avaient conclues aux Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelles dont elles dépendent.

L'échantillon a été tiré selon un plan de sondage stratifié, à deux niveaux : le département et l'agence d'intérim.

Rupture de série entre 1991 et 1992

Par suite d'un changement de définition intervenu au début de l'année 1992 concernant la notion même de contrat de travail temporaire, les chiffres postérieurs à 1991 ne sont pas comparables à ceux de de la série précédente. En particulier, la notion de durée d'une mission a été modifiée, ce qui rend impossible toute comparaison entre les deux périodes.

Volume de travail

Compte tenu de la durée très variable des missions d'intérim, il est impossible de les comparer en nombre. Néanmoins, la nécessité d'analyser le phénomène a conduit à calculer des «équivalents emplois à temps plein» qui rapportent la somme des durées des missions d'intérim d'une période donnée à la durée théoriquement travaillée durant cette même période. Cette opération permet d'établir le volume de travail en termes d'emplois normaux que l'intérim a occupé pendant la période considérée.

Premières Informations - ISSN 0298-430 X • Directeur de la publication : Claude Seibel • Rédaction : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques : 20 bis, rue d'Estrées - 75700 Paris 07 SP • Fax 16 (1) 44.38.24.43

Tarifs et conditions d'abonnement : Premières Informations + Premières Synthèses (80 numéros par an) : abonnement France 600 F, Europe 685 F, autres pays 915 F • ***La Documentation française*** : 124, rue Henri Barbusse - 93308 Aubervilliers Cedex • Téléphone : (1) 48.39.56.00 - Télécopie : (1) 48.39.56.01